



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques  
en Wallonie

Document d'accompagnement n°2 :

Fiche explicative de la mesure

0820

Direction Générale opérationnelle  
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Agriculture

Sous-thème(s) : Mesures Agri-Environnementales (MAE) / Pesticides agricoles / Erosion

## **Tournières enherbées**

### **1. Libellé de la mesure**

***Mise en œuvre des mesures agri-environnementales (MAE) : tournières enherbées en bordure de cultures (Mesure 3a).***

### **2. Explicatif du libellé**

Remplacement d'une culture sous labour par une bande enherbée pérenne de 12 mètres de large, gérée sans intrants et située en bordure de parcelle.

Ces tournières sont implantées en tout lieu, et donc parfois le long des cours d'eau.

### **3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure**

Mesure visant de nombreux objectifs environnementaux : développement de la nature, protection des eaux de surface et souterraines, réduction des gaz à effets de serre, paysage...

Impact par rapport à la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) : lutte contre l'érosion et réduction de l'apport d'intrants (azote, phosphore, produits phytosanitaires,...) au niveau des eaux de surface et souterraines.